

Démarche : AIDES AUX ETUDIANTS : demande d'aide financière aux études supérieures pour l'année scolaire 2024-2025 (demande initiale)

Organisme : Service Enfance et Enseignement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

Formulaire

LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT:

Vous allez déposer votre demande d'aide financière aux études supérieures (et éventuellement stage(s) obligatoire(s)). Avant d'entamer cette démarche, assurez-vous de disposer de votre avis d'imposition ou de celui de vos parents si vous y êtes rattaché (des deux parents si vous êtes en garde alternée), de votre certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant..

L'adresse de votre avis d'imposition doit se trouver IMPERATIVEMENT sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez.

IMPORTANT :

- Déposer l'intégralité de l'avis d'imposition.

- Les documents joints à votre demande doivent être de bonne qualité afin de ne pas en retarder l'instruction.

PENSEZ A CONSULTER REGULIEREMENT VOTRE MESSAGERIE EN CAS DE DEMANDE DU SERVICE INTRUCTEUR.

SI VOUS NE POUVEZ PAS DEPOSER L'INTEGRALITE DES DOCUMENTS DEMANDES SUR LE FORMULAIRE, VOUS POUVEZ AJOUTER DES ELEMENTS DANS LA MESSAGERIE EN PIECES JOINTES.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETARDE DANS SON INSTRUCTION.

MERCI DE BIEN VERIFIER VOS PIECES JUSTIFICATIVES.

L'AVIS D'IMPOSITION DOIT ETRE DEPOSE DANS SON INTEGRALITE.

LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE LISIBLES.

VOUS RECEVREZ DES NOTIFICATIONS PAR MAIL A CHAQUE ETAPE DE SON INSTRUCTION (vérifiez vos mails indésirables)

NOM

PRENOM

ADRESSE

N° ET NOM DE LA VOIE

AIDES AUX ETUDIANTS : demande d'aide financière aux études supérieures pour l'année scolaire

COMMUNE

TELEPHONE

ADRESSE MAIL

ETUDES SUIVIES

ETABLISSEMENT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

AVIS D'IMPOSITION 2024 SUR LES REVENUS 2023

Avis d'imposition de l'étudiant ou celui des parents si l'étudiant y est rattaché.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DE L'ÉTUDIANT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CONVENTION DE STAGE (signée par toutes les parties)

Toute demande d'aide financière pour stage(s) obligatoire(s) doit être précédée de la demande d'aide financière pour les études supérieures.

Vous pouvez déposer, ici, votre convention de stage ou plus tard au cours l'année scolaire (jusqu'au 31 juillet) en utilisant le lien du second formulaire : AIDES AUX ÉTUDIANTS : demande d'aide financière pour stages(s) obligatoire(s) (demande complémentaire). L'aide est allouée en fonction de la durée du stage : minimum 1 mois et maximum 6 mois dans l'année.

Il est possible de déposer plusieurs conventions jusqu'au 31 juillet de l'année scolaire en cours.